# AUDIENCES PAR MOYENS TECHNOLOGIQUES (TEAMS)

Guide d'utilisation à l'intention des professionnelles et professionnels du droit et autres partenaires, des participantes et participants et du public

**24 mai 2021**

Votre gouvernement

Québec

## TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| Mise en garde et engagement | 3 |
| Consignes générales durant l'audience | 3 |
| Participer ou assister à une audience | 3 |
| Prérequis et recommandations | 4 |
| Décorum et environnement | 4 |
| Télécharger l'application Microsoft Teams | 4 |
| Réception des liens de connexion | 5 |
| Se joindre à l'audience par Microsoft Teams | 6 |
| Se joindre à l'audience par système de visioconférence | 7 |
| Se joindre à l'audience par téléphone | 7 |
| Fonctions disponibles | 7 |
| Tester ses installations | 8 |
| Environnement test du SRAVE et service d'assistance | 8 |
| Dépannage | 9 |

## MISE EN GARDE ET ENGAGEMENT

La personne qui accède à une audience tenue par moyens technologiques :

- NE DOIT en aucun cas procéder à l'enregistrement d'images et à la diffusion d'un enregistrement sonore ou d'images de tout ou partie de l'audience tenue en salle virtuelle ou semi-virtuelle, sous quelque forme que ce soit. Le journaliste qui a prouvé sa qualité peut cependant effectuer son propre enregistrement sonore des débats et de la décision, dans la mesure où il n'en fait aucune forme de diffusion;
- NE DOIT en aucun cas reproduire ou communiquer de quelque façon que ce soit tout ou partie des images ou de la voix de l'audience tenue en salle virtuelle ou semi-virtuelle;
- NE DOIT en aucun cas partager les liens de connexion reçus pour participer ou assister à une audience qui se tient à huis clos;
- NE DOIT en aucun cas permettre à d'autres personnes d'assister avec elle à l'audience à huis clos tenue en salle virtuelle ou semi-virtuelle.

Ces règles s'appliquent, à moins qu'un tribunal n'en décide autrement.

La contravention à ces règles pourrait être passible de poursuites judiciaires ou d'outrage au tribunal.

**La connexion à une audience tenue par moyens technologiques confirme la prise de connaissance des conditions d'utilisation et l'engagement à les respecter.**

## CONSIGNES GÉNÉRALES DURANT L'AUDIENCE

Pendant l'audience :

- Lorsque vous n'intervenez pas, conservez votre micro fermé.
- Fermez votre caméra en tout temps, sauf les procureurs au dossier et leur client ou la personne qui se représente seule.
- N'utilisez pas la fonction clavardage, sauf pour signaler une difficulté d'ordre technique.

## PARTICIPER OU ASSISTER À UNE AUDIENCE

Ce guide explique les meilleures pratiques à observer pour se connecter à une audience tenue en salle virtuelle ou semi-virtuelle, principalement à l'aide de Microsoft Teams. Il est destiné aux personnes qui y participent ou y assistent.

Ces personnes auront préalablement reçu les liens de connexion par courriel ou par la poste.
Cliquez sur le type de convocation approprié pour plus de détails.

Il existe 3 manières de se joindre à une audience par moyens technologiques. Cliquez sur les liens pour plus de détails sur chacune des méthodes de connexion :

1. Microsoft Teams
   Méthode à privilégier
2. Système de visioconférence
   À l'usage des partenaires : établissements de détention, hôpitaux, etc.
3. Téléphone

## PRÉREQUIS ET RECOMMANDATIONS

Utilisez un appareil intelligent ou un ordinateur doté d'un microphone et d'une caméra Web.

Il est fortement recommandé de télécharger et d'installer l'application Microsoft Teams pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités disponibles.

Les navigateurs Google Chrome ou Microsoft Edge Chromium sont requis si la version Web est utilisée. N'utilisez pas Explorer.

**Il est impératif de disposer d'une connexion Internet à débit élevé.** Pour une meilleure expérience, une connexion de 10 Mb/s ou plus est recommandée. Pour vérifier votre vitesse de connexion, cliquez ici.

Il est recommandé d'éloigner les haut-parleurs des ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents de votre microphone pour éviter les retours de son.

Lors de l'utilisation d'un ordinateur, il est préférable d'utiliser le réseau Internet câblé plutôt que le réseau Wi-Fi.

Fermez les applications non nécessaires à la tenue de l'audience telles que FaceTime, Zoom et VPN, pour ne pas nuire à votre vitesse de connexion.

## DÉCORUM ET ENVIRONNEMENT

Évitez la lumière directe : ne positionnez pas votre caméra face à une fenêtre. Sinon, fermez les stores ou les rideaux.

**Soyez seul dans un endroit calme, de préférence fermé et exempt de distraction.**

**Choisissez une tenue neutre et appropriée à une audience.**

Ayez certains objets utiles sous la main : papier, crayon, verre d'eau, lunettes, etc.

**Évitez les arrière-plans inappropriés lorsque votre caméra doit être ouverte.**

Mettez votre microphone en sourdine lorsque vous ne prenez pas la parole, pour ne pas perturber l'audience. **La permission du juge est requise pour prendre la parole.**

## TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MICROSOFT TEAMS

Quelques jours avant l'audience : Installez Microsoft Teams sur votre ordinateur ou votre appareil intelligent.

1. Le jour de l'audience, cliquez sur « **Rejoindre la réunion Microsoft Teams** ».
2. Microsoft vous demande : **Comment voulez-vous rejoindre votre réunion Teams?** Trois choix s'offrent à vous :

| | | |
|---|---|---|
| **Télécharger l'application Windows**<br>Utilisez l'application de bureau pour une expérience optimale. | | A Téléchargez l'application Windows et suivez les étapes proposées. |
| **Continuer sur ce navigateur**<br>Aucun téléchargement ou installation n'est requis. | | B Cliquez sur cette option pour ne pas installer l'application et utiliser la version du navigateur Web. Les navigateurs Google Chrome ou Microsoft Edge Chromium sont requis si la version Web est utilisée. |
| **Ouvrir votre application Teams**<br>Vous avez déjà installé l'application ? Accédez directement à votre réunion. | | C Si vous avez déjà installé l'application Microsoft Teams, cliquez sur « Ouvrir votre application Teams ». |

## RÉCEPTION DES LIENS DE CONNEXION

**Par courriel :**

Vous êtes invité à une réunion Microsoft Teams

Nous rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

1. Cliquez ici pour participer à la réunion

Rejoindre à l'aide d'un appareil de vidéoconférence

2. teams@teams.justice.gouv.qc.ca

ID de la vidéoconférence : 118 169 750 0

Autres instructions relatives à la numérotation VTC

Ou composer le numéro (audio seulement)

3. +1 450-693-3133, 650613215# Canada, Longueuil

(833) 450-1741, 650613215# Canada (Numéro gratuit)

ID de téléconférence : 650 613 215#

Rechercher un numéro local | Réinitialiser le code confidentiel

Pour en savoir plus | Options de réunion

1. **Microsoft Teams** | Méthode à privilégier
2. **Système de visioconférence**
3. **Téléphone**

**Par la poste :**
Sur la communication papier reçue, le lien de connexion apparaît de la façon suivante :

Exemple lien URL Teams :
**https://url.justice.gouv.qc.ca/QYF40**

1. Inscrivez l'URL dans l'espace réservé de votre navigateur Internet. Assurez-vous d'inclure tous les caractères dans l'ordre, sans espace et en respectant la mise en forme.
2. Cliquez sur la loupe pour activer la recherche.

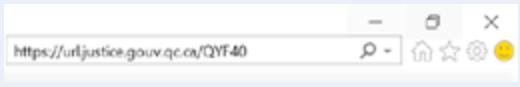


3. Vous accédez à la page **Comment voulez-vous rejoindre votre réunion Teams?** présentée précédemment au point Télécharger l'application Microsoft Teams.

Les personnes représentées reçoivent les liens de connexion par leur avocate ou avocat. Pour toute information ou tout autre questionnement, autant les personnes représentées que les personnes non représentées peuvent communiquer avec le greffe du palais de justice qui leur a fait parvenir les liens de connexion.

## SE JOINDRE À L'AUDIENCE PAR MICROSOFT TEAMS

1. Utilisez le lien de connexion reçu **par courriel**. Si vous avez reçu vos liens de connexion par la poste, référez-vous à la section précédente.
2. Cliquez sur « **Rejoindre la réunion Microsoft Teams** ».
3. La fenêtre Teams suivante s'affichera.

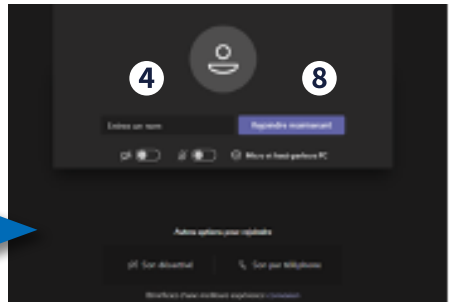


4. Inscrivez votre nom selon les instructions en bas de page si vous n'êtes connectée ou connecté à aucune application de Microsoft et que vous vous connectez par le navigateur.

**Si vous avez téléchargé l'application Teams, votre identification ne sera pas requise puisque les paramètres de votre compte seront utilisés.**

5. La fenêtre Teams suivante s'affichera.

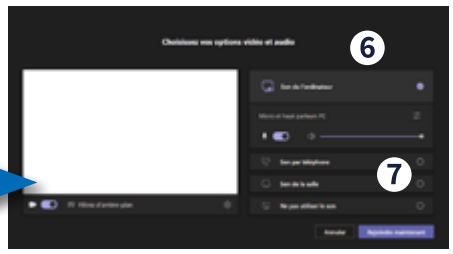


6. Sélectionnez « **Son de l'ordinateur** ».
7. Cliquez sur le bouton « **Rejoindre maintenant** ».
8. Vous êtes dans la salle d'attente.
9. Attendez que l'organisatrice ou l'organisateur vous fasse entrer (virtuellement).
10. Cette fenêtre s'affichera pour vous indiquer que vous êtes entrée ou entré dans la salle.

**Le visuel de l'interface Teams peut légèrement varier en fonction de la version utilisée.**

* **Pour vous identifier :** Inscrivez votre nom comme suit pour faciliter le déroulement de l'audience et l'identification des participantes et participants :

| | |
|---|---|
| **Avocates et avocats**<br>**M^e^ Nom**<br>Partie représentée | **Parties**<br>**Prénom, nom**<br>Précisez : demanderesse ou demandeur, défenderesse ou défendeur, autre |
| **Participantes et participants**<br>**Prénom, nom**<br>Précisez votre qualité : témoin, interprète, organisme (MSP, MSSS, police), personne expressément autorisée par le juge, journaliste, avocat non partie au dossier, notaire, stagiaire en droit | **Public**<br>La mention peut se limiter à inscrire « public » |

## SE JOINDRE À L'AUDIENCE PAR SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE

1. Entrez teams@teams.justice.gouv.qc.ca à l'aide de la télécommande ou du panneau tactile du système de visioconférence.

2. Composez le numéro à 10 chiffres apparaissant dans le lien de connexion reçu, suivi de la touche carré (#). Le numéro se situe après l'ID de la vidéoconférence.

## SE JOINDRE À L'AUDIENCE PAR TÉLÉPHONE

1. Composez un des deux numéros apparaissant dans le lien de connexion reçu.

   Sans frais (notez le numéro local indiqué sur le lien de connexion reçu)

   Sans frais : 833 450-1741 Canada

2. Composez l'ID de téléconférence suivi du carré (#).

## FONCTIONS DISPONIBLES

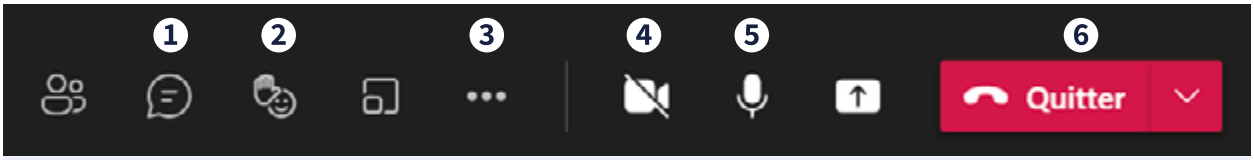


### 1

**Clavardage**

Cliquez sur « Afficher la conversation » pour afficher ou écrire un commentaire.

**Utilisez seulement pour signaler un problème technique**

* Le public ne doit pas utiliser cette fonction.

### 2

**Main levée**

Pour demander la parole, cliquez sur l'icône Main levée et recliquez sur l'icône pour « Baisser la main ».

**À utiliser selon les directives du juge.**

* Le public ne doit pas utiliser cette fonction.

### 3

**Autres actions**

Cliquez sur les points de suspension pour accéder à plus de fonctions.

**La section Paramètres des périphériques permet de tester le son et la caméra.**

### 4

**Caméra**

« Activer la caméra » pour qu'on puisse vous voir. « Désactiver la caméra » pour masquer l'image.

* Le public doit toujours désactiver sa caméra.

### 5

**Son**

« Désactiver le son » pour éviter les bruits de fond et « Rétablir le son » pour participer à la conversation **avec l'autorisation du juge.**

* Le public doit toujours désactiver son microphone.

### 6

**Quitter la réunion**

Cliquez sur « Quitter » pour quitter l'audience. Celle-ci peut se poursuivre sans vous.

## TESTER SES INSTALLATIONS

Avant chaque audience, il est recommandé d'effectuer un test de connexion avec la salle test du Service des ressources audiovisuelles et électroniques (SRAVE). Les informations relatives au test de connexion sont indiquées dans la section *Environnement test du SRAVE et service d'assistance*, en bas de page. Voici la marche à suivre :

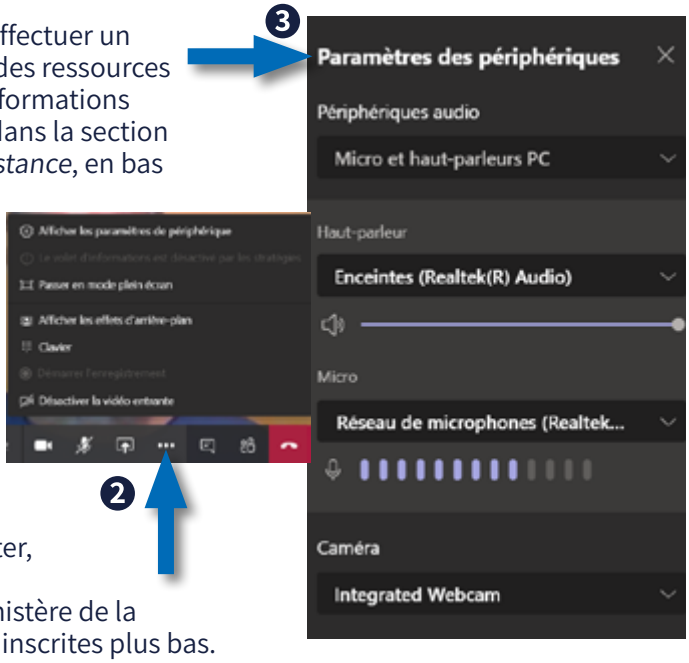


1. Connectez-vous en suivant les étapes indiquées à la rubrique « **Se joindre à une audience** ».
2. Cliquez sur « **…** » de la barre Teams.
3. Cliquez sur « **Paramètres** » pour afficher la fenêtre Paramètres des périphériques.

Si vous éprouvez des difficultés à vous connecter, communiquez avec le Service des ressources audiovisuelles et électroniques (SRAVE) du ministère de la Justice du Québec, dont les coordonnées sont inscrites plus bas.

| | |
|---|---|
| **Haut-parleurs :** | Cliquez sur le symbole du haut-parleur. Si aucun signal sonore ne se fait entendre, vérifiez le volume de votre appareil. |
| **Microphone :** | Parlez et vérifiez que la barre de son (barre de modulation) réagit à votre voix. |
| **Caméra :** | Vérifiez que vous apparaissez à l'écran. Les options de caméra s'affichent dans un menu déroulant si vous en avez plusieurs. |

**Le jour de l'audience, utilisez le lien de connexion reçu par courriel ou l'URL reçu par la poste et non le lien de test SRAVE pour vous joindre à l'audience.**

## ENVIRONNEMENT TEST DU SRAVE ET SERVICE D'ASSISTANCE

Services offerts du **lundi au vendredi de 8 h à 17 h**.

Par l'application **Teams**, cliquez sur le lien suivant : Rejoindre la réunion Microsoft Teams

Par un système de visioconférence, composez : **1173998390@teams.justice.gouv.qc.ca**

Par téléphone, composez : 1 581 319-2194 Canada, Québec (numéro payant)
1 833 450-1741 Canada (numéro gratuit)
ID de conférence : 475 793 860#

Si vous éprouvez des difficultés de connexion ou si vous n'êtes pas en mesure de joindre le personnel technique pour effectuer un test de connexion : **1 514 393-2537 ou 1 866 423-3248**
Option 1 – Soutien à la salle d'audience
Option 1 – Problèmes audiovisuels

## DÉPANNAGE

| Problème fréquent | Cause possible | Recommandation |
|---|---|---|
| « Je me suis connecté à l'audience, mais j'ai été subitement déconnecté. » | Votre connexion réseau a eu un ralentissement ou une coupure. | Essayez de vous reconnecter. Si le problème persiste, joignez-vous par téléphone. |
| « Je perçois plusieurs coupures vidéo et sonores. » | Votre connexion réseau n'est pas assez rapide. | Essayez de vous connecter sur le réseau avec un câble et non avec le Wi-Fi. Assurez-vous que vous n'êtes pas connectée ou connecté sur un VPN. Vérifier que votre vitesse de connexion est supérieure à 10 Mb/s. Retirez le filtre flou de votre arrière-plan. Si le problème persiste, joignez-vous par téléphone. |
| « On entend un écho. » | Le haut-parleur d'une participante ou d'un participant est proche de son microphone. | La personne doit éloigner le haut-parleur de son microphone ou tout autre appareil connecté à la réunion (exemple deux personnes dans la même pièce). Si le problème persiste, la personne peut se joindre par téléphone. |
| « On entend du bruit de fond. » | Une participante ou un participant a laissé son microphone ouvert. | Les participantes et participants doivent mettre leur microphone en sourdine lorsqu'ils ne prennent pas la parole. |
| « Les participants ne peuvent pas m'entendre. » | Le câble du microphone est peut-être débranché ou endommagé. | Branchez le câble du microphone et attendez que l'ordinateur ait fini d'installer les pilotes USB. Si le problème persiste, joignez-vous par téléphone. |
| | Le bouton « Son » sur l'application Teams est désactivé. Le bouton « Mute » sur le casque d'écoute est activé. | Vérifiez que le bouton « Son » sur l'application Teams est activé ou que « Mute » sur le casque d'écoute est désactivé. |
| | Les permissions d'utilisation du microphone sur la page Web n'ont pas été accordées. | Vérifiez que vous avez cliqué sur « Autoriser » lorsque la page Web vous a demandé l'autorisation d'utiliser le microphone. Si le problème persiste, joignez-vous par téléphone. |
| | Une application en arrière-plan utilise déjà le microphone. | Fermez toute autre application pouvant utiliser le microphone. Si le problème persiste, joignez-vous par téléphone. |

Justice Québec